



Quelques rappels des consignes de sécurité et de secours concernant les manifestations sportives

- 1. METTRE EN PLACE UN POSTE DE COORDINATION – PC – INSTALLE DE PREFERENCE DANS UN LOCAL EN DUR**
- 2. METTRE EN PLACE UNE LIGNE FILAIRE FIXE AU PC PERMETTANT D'ALERER LES SERVICES PUBLICS DE SECURITE ET DE SECOURS**
- 3. REDIGER UNE FICHE INTEGRANT L'ENSEMBLE DES NUMEROS DE TÉLÉPHONES DES SERVICES PUBLICS DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS AINSI QUE LE NUMERO DE L'ADJOINT DE PERMANENCE DE LA COMMUNE – FICHE À APPOSER AU PC**
- 4. CONSERVER A DISPOSITION DES SERVICES DE SECURITE ET DE SECOURS TOUT DOCUMENT ADMINISTRATIF AYANT TRAIT A LA MANIFESTATION (REGISTRE DE SECURITE, ATTESTATION D'ASSURANCE, LES DIVERSES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DE SECOURISMES, MEDECINS, AMBULANCIERS, FORCES DE L'ORDRE...)**
- 5. S'ASSURER DU CONTRÔLE ET DE LA PROTECTION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES (ÉLECTRIQUE...)**
- 6. ÉTABLIR UN PLAN RENSEIGNÉ DU SITE DE LA MANIFESTATION, FAISANT APPARAÎTRE NOTAMMENT LES VOIES DÉVOLUES (ENTRÉE(S)/SORTIE(S)) AUX SERVICES DE SECURITE ET DE SECOURS, LES EMPLACEMENTS DE PARKINGS POUR LES VÉHICULES DU PUBLIC AINSI QU'UNE AIRE D'ATTERRISSAGE POUR UNE VOILURE TOURNANTE (DZ)**
- 7. DÉSIGNER UNE PERSONNE IDENTIFIABLE PAR LE PORT D'UNE CHASUBLE OU BRASSARD, CHARGÉE D'ACCUEILLIR LES SERVICES DE SECOURS ET DE SECURITE**
- 8. DESIGNER UN RESPONSABLE CHARGE DE S'ASSURER DE LA VACUITÉ DES AXES DESTINÉES AUX MOYENS DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS PUBLICS**



Quelques rappels des consignes de sécurité et de secours concernant les manifestations sportives

9

METTRE EN PLACE UN MOYEN D'ALERTE SONORE SUR LE SITE DE LA MANIFESTATION

10

DÉSIGNER DES PERSONNES, AYANT LES CONNAISSANCES REQUISES, CHARGÉES DU MANIEMENT DES EXTINCTEURS

11

PROTÉGER LES POINTS CHAUDS (BARBECUE...) ET LES ÉQUIPER D'EXTINCTEURS

12

PRÉVOIR UN MESSAGE D'INFORMATION DU PUBLIC DANS L'HYPOTHÈSE OÙ CELUI-CI DEVRAIT ÉVACUER LE SITE À LA SUITE D'UN ACCIDENT

13

METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF PRÉVISIONNEL DE SECOURS : POSTE DE SECOURS ARMÉ PAR UNE ASSOCIATION DE SECOURISME AGRÉÉE, L'ASSOCIATION DE SECOURISME SOLLICITEE DIMENSIONNERA LE DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS

14

SIGNALISATION DU POSTE DE SECOURS (ORIFLAMME, DRAPEAU, PANNEAU)

15

SIGNALER L'EMPLACEMENT(S) DE(S) RÉSERVE(S) D'EAU ET/OU DES HYDRANTS UTILISABLE(S) PAR LES SERVICES DE SECOURS

16

SIGNALER L'EMPLACEMENT DES POINTS D'EAU POTABLE

17

SIGNALER L'EMPLACEMENT DES WC, AVEC AU MINIMUM 1 WC POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

18

SIGNALER, BALISER ET INTERDIRE L'ACCÈS AUX ZONES DANGEREUSES (PLANS D'EAU, VOIES FERRÉES, GRAND AXE..)



SCHEMA SIMPLIFIE DE L'ORGANISATION DES SECOURS

 : 18 ou 112

 : 15

 : 17

LIAISONS TELEPHONIQUES DIRECTES
ET FIABLES

POSTE DE COORDINATION
Organisateur de la manifestation ou son représentant
Responsable du ou des postes de secours et de tout
moyens de secours mis en place sur le site de la
manifestation : le coordinateur de sécurité.

LIAISONS A VUE ET/OU RADIO ou
TELEPHONE (privilégier liaison filaire)

POSTE DE SECOURS PRINCIPAL
Responsable associatif :
Qualification correspondante au DPS :
PAPS : équipier secouriste
DPS-PE : chef de poste
DPS-ME : chef de section
DPSGE/Chef de dispositif ou coordinateur inter-associatif

LIAISONS A VUE ET/OU RADIO ou
TELEPHONE (privilégier liaison filaire)

AMBULANCES

MEDECIN

**Postes de secours
SECONDAIRES**